ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓗᒋᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Avis de modification du processus de délivrance du permis d'introduction de boissons alcoolisées

Date de début : 7 novembre 2025
Date de fin : 13 novembre 2025
À l'échelle du Nunavut **45 s**

Veuillez noter qu'on ne pourra plus acheter le permis d'introduction de boissons alcoolisées en se présentant au bureau de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut. Dorénavant, on pourra se le procurer moyennant des frais dans les magasins de la société.

Achat en personne aux magasins de la Société situés à Iqaluit et à Rankin Inlet

- À Iqaluit : Du lundi au vendredi, de 12 h à 17 h
- À Rankin Inlet : Du lundi au vendredi, de 12 h à 19 h

Achat par téléphone au 867 645-8576, ou en composant sans frais le 1 855 844-5488

- Du lundi au vendredi, de 11 h à 19 h, fuseau horaire du Centre

Les adultes de 19 ans et plus qui souhaitent importer des boissons alcoolisées au Nunavut doivent détenir un permis d'introduction valide. La délivrance des permis continuera à être effectuée dans le respect des lois et des restrictions locales.

Pour tout autre renseignement sur le permis d'introduction de boissons alcoolisées, consultez le site web du gouvernement du Nunavut.

###

Personne-ressource pour les médias :

Hala Duale
Spécialiste en communication
Ministère des Finances
867 975-6818
Hduale2@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕕᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications